



MAIRIE  
d'

**ABIDOS**

64150

Tél./Fax : 05 59 71 57 15  
Mail : comabidos@cdg-64.fr

**PREFECTURE**  
Pyrénées-Atlantiques  
**1.4 NOV. 2022**  
**Courrier ARRIVE**  
Service :

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ABIDOS**

**Séance du Jeudi 27 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mmes Martine BACARDATZ, Mélinda CAZALET, MM. Bernard CAZENAVE, Christian CHAFFANEL, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY.

Absents excusés : Mmes Karine AGRAFEIL, Morgane BUISSON, M. Bernard SICRE.

Mme Mélinda CAZALET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : ELECTRIFICATION RURALE**

**Programme FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2022  
APPROBATION du projet et du financement de la part communale  
Affaire n° 22EX126**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **alimentation propriété SCI AMIC.**

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Aquitaine.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2022", il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	12 670,28 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 267,03 €
- actes notariés (2)	690,00 €
- frais de gestion du TE64	527,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 155,24 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	9 843,54 €
- T.V.A. préfinancée par TE64	2 322,88 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur <b>fonds libres</b>	2 460,89 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	527,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 155,24 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice 10  
Nombre de membres présents 07  
Nombre de suffrages exprimés 07  
Votes : Contre 0 Pour 07  
Date de convocation : 21 octobre 2022  
Date d'affichage : 27 octobre 2022